



## CRÉATION

L'IME Céladon est géré par la Fondation OVE, Fondation abritante reconnue d'utilité publique. La Fondation OVE gère plus de 100 établissements et services en France et compte plus de 2300 professionnels. Elle propose des solutions d'accompagnement pour personnes vivant avec un handicap, une vulnérabilité, et du répit pour les aidants.



## L'ADMISSION

Des adolescents, garçons et filles, âgés de 12 à 20 ans, présentant un trouble du développement intellectuel léger à modéré avec ou sans troubles associés.



## AUTORITÉ DE CONTRÔLE

Agence régionale de santé Auvergne Rhône-Alpes



## CAPACITÉ

14

L'établissement est agréé pour 14 places.

## FINANCEMENT

- Assurance maladie



## ORIENTATION

- Elle s'effectue sur notification de la CDAPH, (commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) du département de la Loire.



## équipe interdisciplinaire

Directrice de territoire – Directrice adjointe – Secrétaire  
– Infirmière – Psychologue – Educateurs spécialisés –  
Moniteurs éducateurs – Maitresse de maison – Enseignant



## Situation géographique

L'IME Céladon est situé chemin des Quatre, à Feurs.

## Moyen d'accès

### Par les transports en commun :

- à 10 minutes de la gare SNCF.
- Ligne circuit B : arrêt rue Louis Blanc

### Par la route :

- Via D89 et D112

## Contact

- Directrice de territoire  
**Magali DEFAY**
- Directrice adjoint  
**Audrey ALBALADEJO**  
audrey.albaladejo@fondation-ove.fr  
Tél. 04 27 56 20 00
- Educateurs : 06 18 91 69 06 / 06 18 91 69 23



### IME Celadon

Chemin des Quatre

42110 FEURS

Tél. 04 27 56 20 00

audrey.albaladejo@fondation-ove.fr

[www.fondation-ove.fr](http://www.fondation-ove.fr)



Imprimé par  
l'ESAT MYRIADE





## LES MISSIONS DE L'ESSMS

Les objectifs généraux de l'IME Céladon sont :

- **Accompagner la personne** à l'identification de ses compétences et de ses spécificités de fonctionnement.
- **Coconstruire avec la famille, le jeune, l'équipe et les partenaires** les modalités pour la mise en œuvre des objectifs du projet.
- **Favoriser l'autonomie** par le développement de l'apprentissage de la vie quotidienne et l'exercice de la citoyenneté.
- **Permettre à la personne accompagnée** d'identifier les ressources de droit commun et dans le milieu spécialisé, nécessaires à son développement (affectif, social, culturel, scolaire...).

## LES ACCOMPAGNEMENTS

Les prestations proposées aux personnes accompagnées ont pour objectif :

- **Adapter la pédagogie** pour favoriser les apprentissages scolaires.
- **Accompagner le développement** des compétences sociales à travers des actions citoyennes, culturelles, sportives...
- **Accompagner les jeunes** dans leur construction de projet de vie d'adulte.
- **Soutenir l'accès** à un parcours de soin et aider à la coordination entre les différents intervenants.



## L'ORGANISATION

L'IME Céladon est ouvert 210 jours par an.

L'accompagnement s'adapte au projet individualisé d'accompagnement en diversifiant les modalités et médiations pour permettre l'atteinte des objectifs.

## LES DOCUMENTS D'ACCUEIL

La charte des droits et libertés de la personne accueillie, le règlement de fonctionnement et le livret d'accueil sont remis aux familles.

## LE CONTRAT DE SÉJOUR

Il est signé dans les 15 jours qui suivent l'inscription.

Il précise des objectifs généraux de l'accompagnement et formalise les engagements réciproques de la personne accompagnée, de sa famille et de l'IME Céladon.

## LE PROJET INDIVIDUALISÉ D'ACCOMPAGNEMENT

Avenant au contrat de séjour, il est coconstruit avec la famille, le jeunes et les différents acteurs à partir des besoins identifiés de la personne accompagnée. Il est piloté par un éducateur référent chargé de sa mise en œuvre.

## LE DROIT DE PARTICIPATION ET D'EXPRESSION

Il se concrétise par le biais :

- Le Conseil de la Vie Sociale,
- Des enquêtes de satisfaction qui vous sont adressées,
- Les groupes de paroles ou de discussions,
- Des temps de rencontre et d'échanges.

## L'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ DES PRESTATIONS

L'IME Céladon s'est engagé dans une démarche permanente d'amélioration de la qualité, associant les professionnels, les personnes accompagnées et leurs représentants légaux et les partenaires.

Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'établissement, des évaluations sont régulièrement menées. Elles portent

sur les effets produits par les activités, leurs adéquations aux besoins et attentes des personnes accueillies, leurs cohérences avec les missions imparties et les ressources mobilisées. Elles donnent lieu à un plan d'action.

## LES PARTENAIRES

L'IME Céladon évolue dans son environnement proche ou à proximité du lieu de domiciliation des usagers. Les partenaires sont les centres de formations, les lycées, les MFR les Missions Locales, CAP Emploi, les entreprises ordinaires ou adaptées, les ESAT, Pôle Emploi, la Chambre de commerce et des métiers, les collectivités locales...

Les partenariats se développent au fil des projets ainsi des espaces et associations culturels sont devenus des partenaires clés : Fédération Sport Adapté, ludothèques, médiathèque, salle culturelle... Ainsi, les partenariats seront une ressource pour s'engager dans des projets pédagogiques, culturels, sportifs, de loisirs, de développement durable...

## LA PROMOTION DE LA BIEN-TRAITANCE

L'IME Céladon se réfère aux recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'HAS.

